

LA VOIX DU COMBATTANT

Le magazine de l'Union Nationale des Combattants

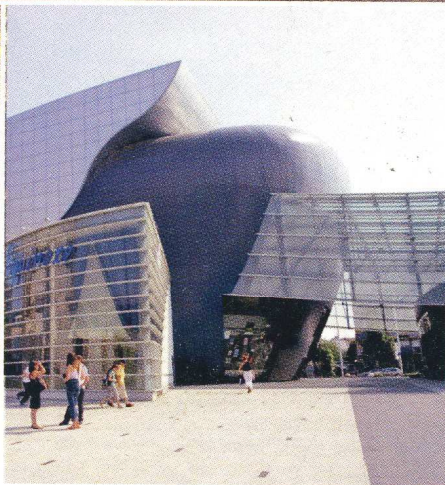


82^e Congrès national de l'UNC Châteauroux

18-19-20 mai 2007



L'équipe de l'Indre : les responsables et les organisateurs du congrès de Châteauroux



Ruanda L'armée française injustement accusée

Indochine Pham Van Phu, le héros vietnamien de Dien Bien Phu

Rwanda : l'armée française injustement accusée

L'action menée par l'armée française au Rwanda au cours de l'opération Turquoise fait, depuis quelque temps, l'objet de graves critiques pour « complicité de génocide ». Un peu d'histoire est nécessaire pour comprendre le pourquoi de ces attaques.

Chronologie

1892 Découverte du Rwanda par l'Allemagne.

1922 Protectorat Belge qui s'appuie sur la minorité tutsi (classe dominante traditionnelle).

1958 Montée des tensions interethniques entre Tutsis et Hutus.

1959 Révolution sociale. Les hutus s'emparent du pouvoir.

1961 Coup d'état ; abolition de la monarchie tutsi ; proclamation de la République.

1962 Proclamation de l'indépendance ; exil de nombreux tutsis en Ouganda.

1973 Prise du pouvoir par le Président Habyarimana.

1974 Début de la coopération avec la France.

1990 Première offensive du FPR (Front Patriotique Rwandais) du Général Kagamé à partir de l'Ouganda.

1990 à 1993 Successions d'attaques du FPR ; exactions de part et d'autre ; coopération militaire de la France avec le pouvoir légal de Kigali (hutu).

1993 Accords d'Arusha imposant un partage du pouvoir entre Hutus et Tutsis ; départ des troupes françaises ; mise en place d'une force internationale (ONU).

Avril 1994 Attentat sur l'avion du Pdt Habyarimana et mort de ce dernier ; retrait des forces de l'ONU ; début des massacres et du génocide.

Juin à août 1994 Opération Turquoise ; prise du pouvoir par le Général Kagamé.

2005 Dépôt de plaintes par des citoyens rwandais contre les militaires de l'opération Turquoise pour « complicité de génocide » et « crimes contre l'humanité ».

Entre 1990 et 1993, le Rwanda connaît trois années de conflits entre la communauté tutsi (minoritaire) exilée en Ouganda et la majorité hutu au pouvoir à Kigali. Fin 1993, sous l'impulsion de la France, les accords d'Arusha, destinés à créer un gouvernement de réconciliation et de coalition, se mettent en place sous l'égide des Nations unies. La France, qui soutenait le gouvernement légitime, retire ses troupes du Rwanda.

Le 6 avril 1994, l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, entraînant la mort de ce dernier, déclenche la guerre civile, avec pour conséquence un véritable génocide perpétré par certaines unités de la garde présidentielle et par les milices hutus à l'encontre de la minorité tutsi et de cadres hutus modérés. Rompant les accords d'Arusha en invoquant la nécessité de secourir ces derniers, les forces tutsis du Front patriotique rwandais (FPR) du général Kagamé envahissent le nord-est du pays à partir de l'Ouganda.

Suite à l'assassinat de 10 soldats belges quelques jours plus tard, les Nations unies, inexplicablement, décident de retirer la majorité des 2 500 soldats de la

force multinationale mise en place dans le cadre des accords d'Arusha, ne laissant que 400 soldats aux ordres du général canadien Roméo Dallaire.

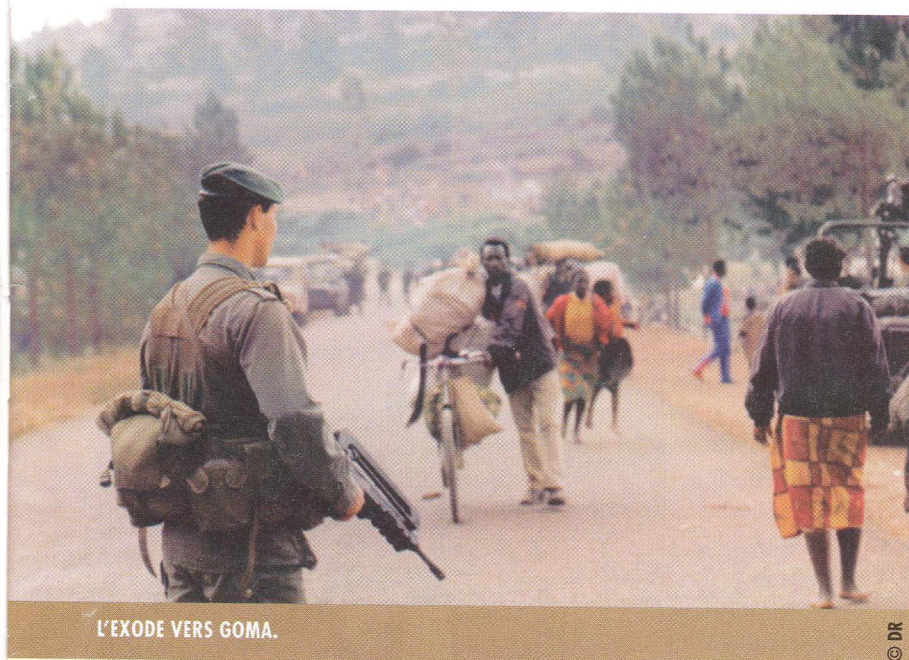
Pendant les deux mois qui suivent, dans l'indifférence de la communauté internationale, des bandes formées de civils ou de militaires hutus incontrôlés massacrent leurs concitoyens tutsis. Plusieurs centaines de milliers de personnes d'ethnies tutsi et hutu sont alors tuées, la plupart à l'arme blanche. Devant l'étendue de ces massacres, l'absence de réaction de la communauté internationale et l'impact de ces actes de violence sur l'opinion publique, la France, le 19 juin 1994, propose alors aux Nations unies d'intervenir.

Le 22 juin 1994 le Conseil de sécurité donne mandat à la France de prendre le commandement d'une force multinationale, avec des pays africains, pour arrêter les massacres au Rwanda. C'est le début de l'opération Turquoise.

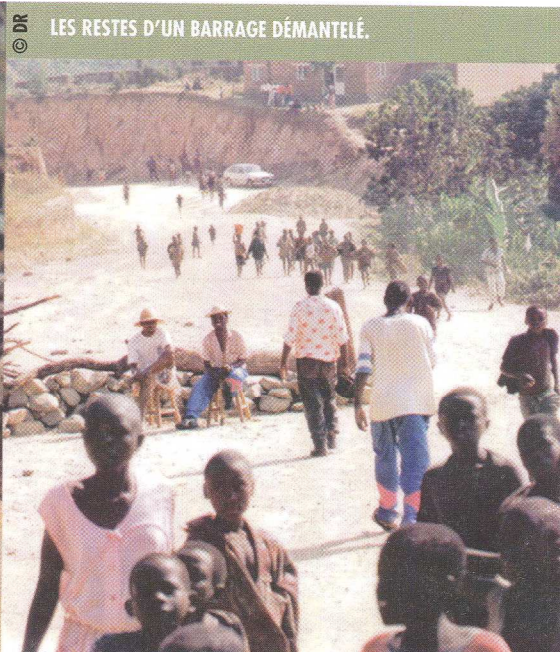
L'intervention dans ce pays à la fois ravagé par la guerre civile, peuplé, et au relief montagneux, était très délicate. Il fallait mettre fin aux massacres en répondant à l'impératif d'impartialité qui imposait de n'entrer en contact



LE GÉNÉRAL LAFOURCADE, COMMANDANT DE L'OPÉRATION TURquoise.



L'EXODE VERS GOMA.



LES RESTES D'UN BARRAGE DÉMANTÉ.

frontal ni avec les forces en déroute de l'armée gouvernementale (FAR), ni avec celles qui progressaient (tutsis de l'extérieur, FPR).

L'opération a connu trois phases. La première, de fin juin au 7 juillet 1994, visait à assurer, depuis le Zaïre, la mise en place du premier échelon de la force, et à arrêter les massacres. Plus de 10 000 tutsis regroupés ont ainsi pu être sauvés. Pour remplir la mission, sans se heurter avec le FPR, les Nations unies ont alors décidé la création d'une « zone humanitaire sûre » contrôlée par l'armée française au sud-ouest du Rwanda. Les milices y ont été progressivement désarmées ainsi que les quelques unités FAR qui s'y trouvaient ou avaient tenté de s'y réfugier. La sécurité étant assurée, les organisations humanitaires ont pu revenir dans la zone.

Dans la dernière phase, l'exode massif des populations, terrorisées par l'avancée du FPR et qui fuyaient vers le Zaïre, a été contenu.

Cette opération s'est déroulée en totale transparence et sous le regard constant, et parfois suspicieux, de nombreux observateurs, journalistes ou membres d'ONG.

Quel est le bilan de cette opération ? Certes, Turquoise n'a pas empêché le génocide, déjà perpétré pour l'essentiel, mais elle a permis d'y mettre fin. Au total, plusieurs dizaines de milliers de vies ont été sauvées, de tutsis comme de hutus. Aussi important a été le rétablissement des conditions permettant à l'en-

semble des moyens humanitaires, en particulier aux ONG, d'intervenir. En limitant l'exode des populations et en les fixant dans la zone humanitaire, la déstabilisation du Zaïre et les épidémies ont pu être évitées. Cela n'a malheureusement pas été le cas au nord de la zone Turquoise, où plus d'un million de personnes terrorisées ont fui au Zaïre devant l'avancée du FPR du général Kagamé.

Établir la vérité sur le drame

A l'issue de l'opération, ce bilan très positif a été largement salué par les médias du monde entier et par la communauté internationale qui demandait à la France de prolonger son mandat. Mais voici que 10 ans après ces événements, des plaintes, étonnamment

tardives, sont déposées par des Rwandais contre l'action de soldats français qui se seraient rendus « complices du génocide » et coupables de « crimes contre l'humanité » à l'occasion de l'opération Turquoise. Parallèlement, des campagnes de presse développent le thème selon lequel l'opération Turquoise n'aurait servi qu'à couvrir la fuite des génocidaires.

Naturellement, si des fautes avaient été commises, il reviendrait à la Justice de les sanctionner. Mais dire que l'armée française a agi en complice du génocide est faux et diffamatoire.

C'est pourquoi j'ai créé l'association France-Turquoise. Son objet est de défendre les militaires injustement attaqués et de contribuer à l'établissement de la vérité sur ce drame.



SÉCURITÉ DE L'ACTION HUMANITAIRE.

► Au cours de l'opération, je m'étais posé des questions sur la stratégie du général Kagamé :

- intervention inexplicablement tardive de son armée pour secourir les tutsis de l'intérieur ;

- refus de tout cessez-le-feu malgré les demandes répétées de l'ONU, de l'armée vaincue et du commandant de Turquoise ;

- volonté d'expulser la population au Zaïre en favorisant ainsi la fuite des génocidaires...

Face à l'impossibilité de prendre le pouvoir par la voie démocratique initiée par les accords d'Arusha, son objectif n'était-il pas de procéder par la force, au prix de massacres prévisibles enclenchant un processus incontrôlable ? Ce point est essentiel depuis que le juge Bruguière a conclu à la responsabilité présumée du proche entourage du président Kagamé dans l'attentat contre son prédécesseur. Car, comme le notait Carla del Ponte, ancien procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda : s'il s'avérait que « *c'est le FPR qui a abattu l'avion, il faudrait réécrire l'histoire du génocide* ».

Devant la menace d'une instruction judiciaire, le régime de Kigali a préventivement contre-attaqué : par de violentes critiques et les plaintes déjà mentionnées et en créant une commission d'enquête interne destinée à « montrer l'implication de la France dans le génocide ». Ainsi la mission et les conclusions de cette commission sont-elles fixées à l'avance. Jouant sur l'émotion que suscitent de

telles horreurs et s'appuyant efficacement sur des relais d'opinion très bien organisés, M. Kagamé fait tout pour culpabiliser l'opinion internationale et accuser en particulier la France. Je constate que ce sont les mêmes qui condamnent l'inaction de la communauté internationale et fustigent celle de la France, qui a eu seule le courage d'intervenir. Ce sont les mêmes qui déplorent l'inaction de la justice internationale, mais récuse l'action de la justice française, parce qu'elle n'a pas conclu dans le sens souhaité par ceux qui voulaient l'empêcher d'enquêter.

Il n'est pas question de nier le génocide rwandais, mais de faire la lumière sur ses origines. Dénoncer les manœuvres de l'équipe aujourd'hui au pouvoir à Kigali ne signifie pas ignorer les responsabilités de ceux qui étaient au pouvoir au Rwanda.

L'association France Turquoise a reçu l'appui de nombreuses personnalités venant d'horizons politiques variés. Elle agit en concertation avec le ministère de la Défense et bénéficie du soutien de plusieurs parlementaires français.

Pour ma part, je ne laisserai pas accuser



DE NOMBREUX ORPHELINS ONT ÉTÉ SAUVÉS.

de « complicité de génocide » les militaires qui ont remarquablement rempli leur devoir au Rwanda et je sais pouvoir compter sur le soutien du monde combattant.

■ **Général (2S)**

Jean-Claude Lafourcade

Commandant de l'opération Turquoise
Président de l'association France Turquoise

Association France Turquoise (Extraits des statuts - J.O du 5 août 2006)

L'association a pour objet de rassembler les militaires, anciens de l'Opération TURQUOISE au Rwanda (1994), mais aussi ceux des précédentes interventions militaires de la France dans ce pays, ainsi que les anciens coopérants (civils et militaires) et les sympathisants (civils et militaires) qui voudront se joindre à eux, autour des objectifs suivants :



Le Général Lafourcade, président de l'association France Turquoise.

1. Défendre et promouvoir, par tous les moyens appropriés, la mémoire et l'honneur de l'armée française et des militaires français ayant servi au Rwanda.

2. Participer, par tous les moyens appropriés, à l'établissement ou au rétablissement de la vérité sur l'action de l'armée française et des

militaires français au Rwanda.

3. Défendre et promouvoir, par tous les moyens appropriés, les intérêts moraux, juridiques et sociaux de ces militaires, de leurs familles et ayants droit.

Outre un soutien affirmé des responsables politiques de toutes tendances, l'association est soutenue par de nombreuses associations patriotiques et d'anciens combattants. Le général (2S) Jean-Claude Lafourcade, Officier Général en deuxième section est le président de l'association.

Pour atteindre ses objectifs et mener les actions judiciaires et de communication nécessaires, l'association France Turquoise a besoin de votre aide et de votre soutien financier. Les dons peuvent être adressés à l'association.

ASSOCIATION FRANCE TURQUOISE

Secrétariat :
19, allée des Hêtres
93340 Le Raincy
www.france-turquoise.com
assoft@france-turquoise.com